

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Formation.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

Coût de l'accompagnement

- ✓ Dispositif de Droit commun (24h maximum) :

ES	1800 Euros
----	------------

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- ✓ Graziella PHEULPIN, assistante de formation
g.pheulpin@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 99
- ✓ Isabelle DENNIELOU, responsable pédagogique
i.dennielou@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 90

ADRESSES UTILES

1. Informations générales

- ✓ Points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

- ✓ Rectorat Service des examens et concours
6, rue de la Toussaint
67975 STRABOURG Cédex 9
tél : 03 88 23 38 25 / fax : 03 88 23 38 02
e-mail : ce.examen-concours@ac-strasbourg.fr

3. Questions de prise en charge

Selon votre situation, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

- ✓ **OPCO Santé - UNIFAF**
Espace européen de l'entreprise
19, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 22 30
grand-est@opco-santé.fr
- ✓ **OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION**
5, rue René Char
21000 DIJON
Tél : 0820 205 206



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

Diplôme d'Etat d'Éducateur Spécialisé (DEES)

par la

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Ecole supérieure de Praxis Sociale

Site Schlumberger
4 rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
03 89 33 20 00

www.praxis.alsace

TEXTES DE REFERENCE

- ✓ Décret n°2007-899 du 15 mai 2007
- ✓ Arrêté du 12 mars 2004
- ✓ Arrêté du 20 juin 2007
- ✓ Circulaire interministérielle DGAS/4 A n°2004-333 du 07 juillet 2004

Le référentiel professionnel

1. Définition du métier

« L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires. (...) »

2. Le référentiel d'activités : 4 Fonctions

- ✓ F1 : Etablissement d'une relation – Diagnostic éducatif
- ✓ F2 : Accompagnement éducatif de la personne ou du groupe
- ✓ F3 : Conception et conduite d'une action socio-éducative au sein d'une équipe
- ✓ F4 : Construction d'un cadre d'analyse et d'expertise des pratiques éducatives et sociales

3. Le référentiel de compétences :

4 Domaines de compétences

- ✓ DC1 : Accompagnement éducatif spécialisé
- ✓ DC2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé
- ✓ DC3 : Communication professionnelle
- ✓ DC4 : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles

La validation des quatre DC permet l'obtention du DEES.

CONDITIONS REQUISES POUR ACCEDER A LA VAE POUR LE DEES

- ✓ justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme, d'une durée d'au moins 1 an
- ✓ les activités visées correspondent, en tout ou partie, à l'exercice des fonctions d'éducateur spécialisé telles que définies par le référentiel d'activités
- ✓ le travail social étant par essence une activité au service d'autrui, cette condition d'exercice est essentielle dans l'examen du rapport avec le diplôme

Dispenses

Les candidats titulaires des diplômes suivants : DEASS, DECESF, DEEJE, DEETS, DEFA, DEJEPS, bénéficient de la validation automatique des DC3 et DC4.

Les candidats titulaires du DEME ou du CAFME sont dispensés de la validation du DC1.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- ✓ à s'approprier le référentiel professionnel
- ✓ à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- ✓ à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

Déroulement

L'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 12 à 15 mois, se référant aux deux sessions annuelles du certificateur :

4. dépôt du L2 au 1^{er} février, entretien en avril
5. dépôt du L2 au 1^{er} octobre, entretien en décembre

Trois modes d'accompagnement coexistent :

- ✓ **le dispositif dit de droit commun (DC)** d'une durée de 24 heures.
Coût : 1800 Euros TCC
- ✓ **le dispositif de soutien de la branche (DSB)** d'une durée maximum de 139 heures (accompagnement méthodologique, mises en situation professionnelle et séquences formatives)
Coût : nous consulter
- ✓ **l'accompagnement personnalisé** : nous consulter

L'accompagnement à la VAE soutient le candidat dans son projet d'accès à une qualification. Elle peut venir aussi, plus indirectement, stimuler un projet postérieur de